n°9 / OCT 2012

LA LETTRE DE VOS ÉLUS DE L'OPPOSITION

GROUPE PAVILLY DEMAIN

VILLE DE PAVILLY L'INFO DES ÉLUS DE GAUCHE

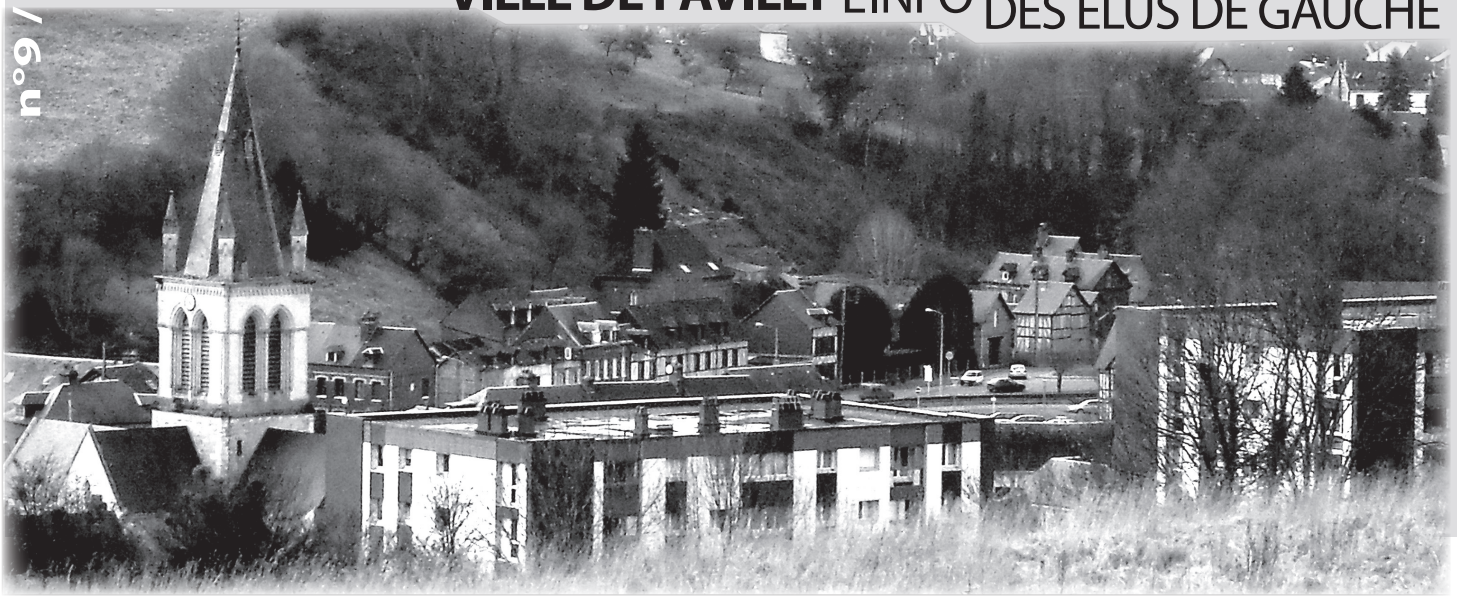

Les élus de la majorité contrariés !

Dans la tribune du bulletin municipal de juillet, la majorité municipale mettait en cause un de nos collègues, élu de l'opposition, dans l'exercice de son activité professionnelle. Nous ne pouvons accepter une telle pratique et nous souhaitons commenter et apporter des précisions sur l'événement qui a semblé contrarier la majorité municipale.

La société d'HLM locale, après 11 semaines de travaux de mise en conformité des ascenseurs des tours Hugo et Lamartine, a décidé d'organiser, le 27 Juin 2012, un «verre de l'amitié» entre les locataires et les personnes directement impliquées dans ces travaux.

Il s'agissait, comme l'a relaté la presse, de réunir d'une part les résidents qui durant 11 semaines ont dû monter jusqu'à 10 étages à pieds, quel que soit leur âge et, d'autre part, les salariés qui les ont côtoyés : l'agent d'immeuble, un salarié spécialement embauché pour rendre les services que la situation nécessitait et la salariée chargée du suivi des personnes âgées.

Cet événement était un événement privé, organisé par une entreprise privée, centré sur les bénéficiaires de l'opération

Les responsables de la société d'HLM et les élus (majorité et opposition confondues) n'ont pas reçu d'invitation sous quelque forme que ce soit. Si, comme il est écrit dans la tribune, la Mairie a été partie prenante de ce projet, seule la Direction Technique de la société d'HLM, porteuse du projet, pourra le confirmer.

En revanche, le responsable de l'agence de Pavilly de la société d'HLM, Patrick Douillet, coorganisateur de cette cérémonie était présent. Celui-ci a informé le Service Communication de son Entreprise, la presse a été conviée et notre collègue apparaissait donc, quelques jours plus tard, en photo dans les journaux locaux. Il semble, qu'aux yeux de la majorité municipale, il s'agisse d'une faute. Monsieur Douillet aurait «oublié» qu'il est également élu de l'opposition municipale et la majorité le lui rappelle violemment. Ainsi ; une règle doit être respectée dorénavant à Pavilly : seule la majorité municipale peut utiliser des moyens de communication (dont 3 salariés), bénéficier de 6 bulletins sur papier glacé par an, AUX FRAIS DU CONTRIBUABLE : mais bien sûr sans intention électoraliste !

Les élus de l'opposition, dans leurs activités professionnelles, devraient-ils s'abstenir d'apparaître publiquement en dehors des manifestations organisées par la majorité municipale ?

Les élus de la liste Pavilly Energie s'enorgueillissent pourtant régulièrement de ne pas faire de politique dans la commune et se définissent comme apolitique. La méthode employée à l'encontre d'élus de l'opposition municipale y compris dans l'exercice de leur profession semblerait contredire cette posture.

Encore un gros investissement différé

Lors de la commission des travaux du 11 Juillet dernier, le Maire a du prendre la décision d'annuler l'appel d'offre lancé pour les travaux d'accessibilité de l'école Curie pour « *insuffisance de concurrence* », terme technique pour désigner un problème dans la procédure d'appel d'offre. Contrairement à ce qui a été écrit dans la tribune de juillet, c'est à la suite du constat du défaut de publicité légale dans la presse que cette décision a été prise : la procédure devenant illégale au vu du Code des Marchés Publics. Cette décision a pour effet de reporter ces travaux selon les dires du rédacteur du petit article de la tribune de juillet, dans un avenir proche. Or, ces travaux d'une durée d'environ quatre semaines ne pourront se réaliser lors de vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, de Février ou de Pâques mais seulement lors des prochaines vacances d'été 2013. Peut-on considérer que Juillet-Août 2013 soit l'avenir proche ? En outre, nous sommes fort étonnés que ce dossier ait été traité si tardivement surtout à Pavilly régulièrement présenté comme irréprochable et performant. Cette décision tardive ne laissait donc aucune marge de manœuvre pour rattraper cet incident. Nous regrettons que ce projet évoqué depuis bien longtemps et bien avant le budget primitif inscrivant ces travaux au programme 2012 ne puisse se réaliser cette année. De plus la somme de 160 000 € prévu pour ces travaux pourrait être affectée aux travaux de la rue Paul Painlevé, comme les 30 000 € de la Communauté de Commune, neutralisant ainsi une partie de l'emprunt de 297.116 € prévu au budget 2012.

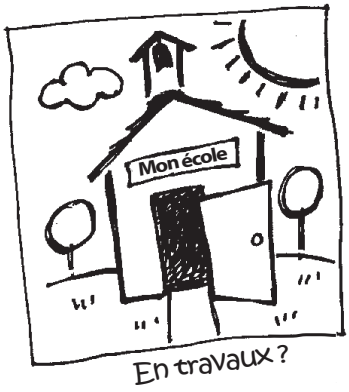

A votre écoute !

Nous avons été alertés et avons constaté, il y a quelques semaines, l'état déplorable du « parking » situé à l'entrée de Pavilly par la route de Bouville. Nous avions promis à notre interlocuteur de faire remonter cette remarque, ce qui a été fait, photos à l'appui, par l'intermédiaire de notre blog « **Pavilly Demain.fr** ». Nous sommes satisfaits d'avoir constaté que 48 heures après la parution de notre article, la zone avait été nettoyée. Nous ne pouvons que nous en féliciter et vous invitons à nous faire remonter vos remarques et observations que nous essaierons de traiter dans la mesure de nos moyens.

Retrouvez-nous
régulièrement sur notre blog
« pavillydemain.fr »

Assumer ses choix !

La Municipalité a fait le choix d'urbaniser fortement le plateau de l'Atréaumont. Dans le même temps elle a décidé de mettre à disposition du Département, un terrain à l'autre extrémité de la commune pour implanter le collège. Cette implantation lointaine, non seulement pénalise les enfants du plateau mais également ceux du centre ville limitrophe de Barentin. La municipalité ne pouvait pas ignorer lors du choix de cette implantation qu'elle générerait un problème de déplacement des élèves éloignés. L'adage dit que « *gouverner c'est prévoir* » ce n'est pas le cas à Pavilly. Aujourd'hui, les parents d'élèves sont mobilisés sur ce problème. Mais leurs interlocuteurs les laissent sans de véritables perspectives de solutions.

- Le transport intra muros de leurs enfants n'est pas du ressort du Conseil général,
- La municipalité s'obstine à utiliser cette situation pour critiquer le conseil général, ou son élu, à des fins politiciennes,

Sortons de cette impasse : des solutions existent. La municipalité doit assumer ses choix antérieurs. Le développement urbain, signe de dynamisme d'une commune nous répète-t-on régulièrement, génère des rentrées fiscales supplémentaires, il faut l'assumer jusqu'au bout ! Les nouveaux habitants contribuant aux 218 000€ de fiscalité supplémentaire pour 2012 sont en droit d'attendre en retour une prise en compte de leurs préoccupations pour le transport et la sécurité de leurs enfants scolarisés au collège. Nous sommes prêts, pour notre part, à étudier les solutions en mesure de régler ce problème. Nous ne pouvons que soutenir les parents d'élève et les accompagner dans leur démarche.

Démission de Pascal MARCHAL
Arrivée de Emile ONNIENT

Pour des raisons personnelles, Pascal MARCHAL a démissionné en août de son mandat de conseiller municipal. Il reste néanmoins le Conseiller Général du canton de Pavilly et continue à défendre les intérêts des communes de notre Canton comme il le fait depuis 1998. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans le projet personnel qui le mobilise dorénavant. M. **Emile ONNIENT** sera donc le nouveau conseiller municipal du groupe « **Pavilly Demain** ». **Emile ONNIENT est bien connu des Pavillais** car il a été Maire-Adjoint en charge des sports de 1997 à 2001 et il est Président-Fondateur de l'Association « *Pavilly En Fête* ». Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre groupe.

LA LETTRE DE VOS ELUS DE L'OPPOSITION
GROUPE PAVILLY DEMAIN

La lettre de vos élus d'oppostion est un document écrit par nos soins, financé et réalisé par la Fédération du Parti Socialiste de Seine-Maritime.
Ne pas jeter sur la voie publique.